LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS



Association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901

-Affiliée à la Fédération Française des Échecs
Agrément sport le 19 janvier 2000 – SIRET 35302535600042
29 rue des Pyrénées – 75020 PARIS – Secrétariat : tél. 01 40 24 02 06

E-mail: <u>ligue@idf-echecs.com</u> – Site: <u>www.idf-echecs.com</u>



Relevé de décisions du Comité Directeur du 22 janvier 2024

Réunion mixte à 20 h en présentiel au siège de la Ligue et par vidéo conférence Zoom.

Présents : Jocelyn Azzegag, Adrien Duquesne, Thomas Lemoine, Zhigang Li, Fabienne Mauffrey, Stéphane Pinçon, Marc Plantet, Marc Wittmann.

Invité: Nadir Bounzou.

Absent: Guillaume Canton

1. Approbation du compte rendu de la réunion du CD du 13/11/2023

Le relevé est approuvé.

2. Préparation de l'Assemblée Générale annuelle

Commission de contrôle des comptes mercredi 23/01. Validation des comptes à l'unanimité.

3. Point sur le championnat d'Île-de-France des jeunes et le RnB

L'explosion des qualifiés (1300) contraint à la suppression des opens et du tournoi à normes pour cette édition. A l'heure actuelle : 840 inscrits.

Matériel : max 1300 chaises; on va manquer de pendules électroniques.

Faire appel aux comités : il manque 100 pendules en plus de celles du 92 et 150 jeux.

Arbitrage : équipe complète ; 5/12 femmes arbitres.

Stand Philippe Pierlot autorisé les deux derniers jours.

Edition 2025 : On s'attend à une forte explosion des effectifs. Des comités départementaux ont refusé des joueurs à leur championnat.

Une réflexion est en cours pour savoir si on doit faire une sélection au rang ou à la place pour limiter le nombre de qualifiés au championnat régional, si on doit privilégier le quantitatif (championnat de masse) ou le qualitatif (haut niveau).

L'équation est difficile à résoudre : Plus de participants au championnat régional = plus de licences A = plus de finances pour la Ligue et les comités et aussi = plus de places au championnat de France.

Une réflexion doit être menée conjointement avec les comités sur le mode de qualification aux championnats départementaux afin de rechercher activement une solution.

4. Edition 2024/2025 du Championnat IdF Jeunes

Proposition d'établir une convention avec une cité scolaire sur une longue période pour faire face aux incertitudes de la ville de Paris (Charge de la moquette, location du mobilier, changement des dates, etc.) Coût : 3000 €

Cette année : installation de la moquette dans un des deux gymnases et location du mobilier à prévoir : 7000 € (Pas de mise à disposition de tables/chaises en période électorale).

Avec la convention:

Capacité de la cité scolaire : 1800 élèves (collège /lycée) + école = 2400.

Salles de classe qui communiquent entre elles pour le jeu.

3 salles par étage, ce qui pose le problème de l'arbitrage.

Spectateurs dans les réfectoires.

Espaces sanitaires corrects. RER à proximité (400 m).

Bien établir les contreparties : chauffage, vidéoprojecteur, foodtruck ou prestataire de service sur place, etc.

Visite de l'établissement le jour de l'AG.

5. Point sur le championnat de Paris

En raison des JO, le championnat de Paris aura lieu à Villemomble cette année.

6. Compte rendu de la réunion du 20/11/2023 avec les comités départementaux

Présence de 6/8 départements. Echanges autour de plusieurs points :

- Les championnats qualifs jeunes
- Les aides financières
- Le championnat scolaire
- Le développement auprès des joueuses
- La formation
- Le soutien de la région au mouvement sportif

Les championnats qualifs Jeunes

Volonté d'être convergent au niveau des départements, de respecter le règlement en vigueur et d'uniformiser les cadences pour l'année prochaine mais de maintenir deux cadences différentes selon les catégories d'âge pour justifier la progression des enfants.

Discussion autour du prix d'inscription qui varie d'un département à l'autre allant de 5 à 28 € par enfant et autour du reversement (total/partiel/inexistant) des inscriptions au comité par le club organisateur.

Discussion autour des podiums : classement mixte et classement féminin en même temps ou récompenses genrées.

Les aides financières

Elles varient d'un département à l'autre. Il peut s'agir d'une subvention sur projet, une subvention de fonctionnement ou une subvention à l'investissement. Elles ne sont pas forcément régulières d'une année à l'autre.

Le championnat scolaire

Il aura lieu dans tous les départements sauf à Paris.

La gratuité est partout sauf pour le 94 (1 € symbolique) qui considère que "Quand on ne paie pas, on ne s'engage pas". Difficulté d'articuler le dispositif Class'Echecs avec le championnat scolaire de janvier.

Le développement des échecs auprès des joueuses

Les mentalités évoluent mais le retard persiste :

En 2023, 21 % au niveau national contre 35,9 % au niveau régional.

Les manifestations sont variées : animations le jour de la journée de la femme, tournois féminins, actions vers les mamans. Frais d'inscription réduits.

La formation

5/6 départements prennent en charge totalement (arbitrage/animation) ou partiellement (animation) les frais d'inscription à la formation de leurs stagiaires.

Manque criant de formateurs fédéraux en IdF.

Le soutien de la région au mouvement sportif

Plusieurs dispositifs sont proposé par la région IdF:

- Une aide à l'achat de minibus afin de répondre aux besoins de déplacements pour les activités sportives
- Un dispositif culture et sport (17 ans/ 100 €)
- Une aide à l'achat d'un vélo mécanique pour les 25 ans
- Deux places aux JO pour les comités même ceux qui ne sont pas olympiques

7. Divers

Retour sur l'assemblée générale de la FFE qui n'a pas adopté les nouveaux statuts : indignation de l'ensemble des membres du comité directeur.

Pour rappel, les statuts actuels de la Ligue IIe de France datent de 2012. Le Président propose de faire une mise à jour, de prendre de l'avance par rapport à la Fédé et d'établir la parité pour les prochaines élections.

Groupe de travail à partir du projet de la FFE avec appel à candidature. AG extraordinaire : délai 1 mois, date en juin à confirmer.

La séance est levée à 23h05.